

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

- *Membres afférents au Conseil Municipal : 15*
- *En exercice : 15*
- *Présents : 11*
- *Absents excusés : Odile ASSELINEAU (pouvoir à Michel PEPIN), Barbara BRÉHÉRET (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN), Sébastien BRET (pouvoir à Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ), David LAMANDE (pouvoir à Samuel BEDOUIN)*
- *Secrétaire de séance : Claude COSTECHAREYRE*
- *Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN*

Ouverture de la séance à 18 heures 35

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 19 décembre 2024 :

Après lecture par Monsieur le Maire, le PV est approuvé à l'unanimité. Il sera signé par M. le Maire et M. Denis PERRIN, secrétaire de ladite séance, avant diffusion au public.

I. INTERCOMMUNALITE :

-Compte rendu de la commission environnement du 22 janvier 2025 :

*** Point d'avancement sur le traitement des bio-déchets :**

Pour le compostage partagé, Montélimar agglomération a recruté un agent supplémentaire. Sur les 27 communes de l'agglomération il y a 107 sites de compostage partagé. Concernant le compostage individuel, l'agglomération a repris la mise à disposition de composteurs au prix de 30€ pour le particulier (tarif initial de 88€, la différence étant prise en charge par Montélimar Agglomération).

II. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME

Administration générale

- **Territoire Energie Drôme : Esthétique des réseaux – Approbation du projet – Dossier n°262580039AER.**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Énergie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route de Cléon d'Andran, à partir du poste ZA.

Dépense prévisionnelle HT 174 323.14 € dont frais de gestion : 8 301.10 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme 120 000.00 €
Participation communale 54 323.14 €

Ce projet s'inscrit dans le cadre du chantier de réaménagement de la traverse du village. Le montant de la participation communale a été intégré dans le plan de financement de l'opération.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Territoire Energie Drôme : Dissimulation des réseaux téléphoniques – Approbation du projet – Dossier n°262580039ART.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route de Cléon d'Andran, à partir du poste ZA. Dissimulation des réseaux téléphoniques

Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil 27 697.48 € dont frais de gestion : 1 318.93 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 8 309.24 €

Participation communale basée sur le HT 19 388.24 €

Total hors taxe des travaux de câblage : 2 965.34 €

Plan de financement prévisionnel : 1 453.02 €

Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 2 965.34= 1 453.02 €)

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 435.91 €

Participation communale 1 017.11 €

Montant total de la participation communale : 20 405.35 €

Ce projet s'inscrit dans le cadre du chantier de réaménagement de la traverse du village. Le montant de la participation communale a été intégré dans le plan de financement de l'opération.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Ressources humaines

- Augmentation du temps de travail du poste, sur emploi permanent, d'agent d'accueil.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint administratif territorial, emploi permanent à temps non complet (31 heures hebdomadaires) afin de supporter la surcharge de travail liée à la mise en place cette année de la régie et du logiciel de gestion de la cantine.

Ce poste passera de 31 heures hebdomadaires, à 35 heures hebdomadaires.

Cette création prendra effet au 1^{er} février 2025

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Validation du devis pour le ménage des bâtiments communaux.

Le Maire explique que jusqu'à fin 2024, une ATSEM avait en charge le ménage de la mairie et des locaux de l'école de musique, pour 3h hebdomadaires. Suite à son départ en retraite, il a été décidé de faire appel à une entreprise extérieure pour réaliser ces tâches.

Le coût mensuel est de 330.38€ TTC. L'entreprise retenue est JO CLEAN (La Bâtie Rolland). Ce coût correspond à 30€ près au coût mensuel de l'agent communal qui réalisait cette prestation sur ses 3h/semaine.

III. BUDGET, FINANCES

En avant-propos, Monsieur le Maire précise que les élus de Puy Saint Martin ne présentent aucune note de frais, ni d'indemnités kilométriques. Exceptionnellement il est nécessaire qu'une avance de paiement soit faite par un élu (pas de paiement par mandat administratif possible, ou pas d'ouverture de compte possible).

- Remboursement d'avance de frais de M. Claude COSTECHAREYRE.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit régler ses fournisseurs par mandat administratif, cependant certains fournisseurs n'acceptent pas ce mode de paiement.

Pour cette raison, Monsieur Claude COSTECHAREYRE a fait l'avance, pour la commune, de frais de repas, dans le cadre du projet LEADER.

Ces frais ont été auprès du café restaurant LE BISTROC pour 142 € (cent quarante-deux euros).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette dépense.

↳ *Délibération adoptée à l'unanimité*

- Remboursement d'avance de frais de M. Anthony CELERIEN.

Monsieur Anthony CELERIEN a fait l'avance, pour la commune, de l'achat de guirlandes lumineuses pour les décorations de Noël. Pour le même produit, il a été constaté que le tarif présenté par les fournisseurs usuels était 2 à 3 fois plus élevé que dans les commerces grand public de Montélimar. Cet achat a donc été fait dans le magasin CENTRAKOR de Montélimar pour 119.75 € (cent dix-neuf euros et soixante-quinze centimes) pour des produits similaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette dépense.

↳ *Délibération adoptée à l'unanimité*

IV. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE, URBANISME

Travaux

- Organisation de la campagne d'élagage des arbres du parc : des devis sont en cours d'étude par 2 entreprises spécialisées. A savoir qu'un grand platane présent devant la salle des fêtes présente une instabilité et son tronc est presque totalement creux. Il est conseillé à la municipalité de l'abattre.
2 peupliers présents au nord du rond-point de l'olivier devront également être abattus car trop près du mur voisin (parcelle AD0017).
- Traverse du village : une première réunion avec les entreprises retenues aura lieu le lundi 3 février à 14h30 en mairie. Elle sera menée par l'équipe de maîtrise d'œuvre (C2i et TAKT).

Urbanisme

- Point 2024 sur les dossiers d'urbanisme :
64 demandes d'urbanismes ont été déposées en 2024 (80 en 2022 et 54 en 2023), composées de 10 permis de construire et 54 déclarations préalables.

V. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE

Scolarité

- Point sur les demandes d'investissement pour l'école et la cantine : le directeur de l'école demande quelques investissements mineurs notamment pour équiper l'espace cuisine qui est utilisé chaque mois pour cuisiner avec les enfants. Il rappelle également que de plus gros investissements devront être à l'étude sous peu (plafonds, sols, chauffage, etc...). Toutes les menuiseries extérieures de l'école ont été remplacées en 2022.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Extension de l'application panneau pocket : de nouveaux modules personnalisables (infos pratiques, numéros utiles, vie locale, etc...). Coût annuel de 152€ TTC. Le conseil valide cette disposition.

Assemblée générale de PSMi le 17 janvier.

Assemblée générale de Libertalia le 19 janvier.

La séance est levée à 20 heures 30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 20 février 2025 à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal

Le Maire,
Anthony CÉLÉRIEN

Le secrétaire de séance,
Claude COSTECHAREYRE



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Claude Costechareyre".

